

Thème : **Effets des conflits armés au Congo Brazzaville sur les enfants**

Par : **Pierre-Chetel KOUANGA** (UERPOD)

E-mail : pierrechetel@yahoo.fr

Introduction

Le Congo est un pays fortement marqué par des conflits socio politiques récurrents. Plusieurs couches sociales ont été affectées parmi lesquelles les enfants. En effet, depuis deux décennies, une conjonction de facteurs (crise économique, dévaluation du franc CFA, conflits armés à répétition, VIH/SIDA) ont contribué à la fragilisation du tissu social. La solidarité traditionnelle ou familiale s'en est trouvée relâchée avec l'effritement de l'autorité des parents sur leurs progénitures. La crise de valeurs liée à la démission parentale, la violence et la perte de repère identificatoire suite aux différents conflits, ont fait émerger et accroître selon les cas, des phénomènes de marginalisation tels que les enfants de la rue, les enfants mendiants, les enfants travailleurs, les enfants dits sorciers, les adolescentes-mères, les enfants maltraités, les enfants abandonnés, etc.

Ces phénomènes de marginalisation concourent actuellement à la formation de nouvelles identités urbaines dans les grandes villes et s'étendent peu à peu dans les zones semi-urbaines et rurales. Même si de nombreux rapports produits montrent que cette situation concerne la plupart des pays, il n'en demeure pas moins qu'au Congo, ces conflits d'intérêt aboutissent aux phénomènes décriés de discrimination et d'exploitation économique : 5000 enfants soldats enrôlés actifs dans les conflits armés, une prévalence du Post Traumatic Stress Disorder (PTSD) à 30% voire 40% des enfants sortis des forêts contre 0,37% en moyenne en temps normal ; 3155 enfants au travail âgés de 5 à 16 ans identifiés en milieu urbain en 2002, 44% d'enfants seulement âgés de 0 à 5 ans ont été enregistrés à l'état civil dans l'arrondissement de Ouenzé en 2001 à Brazzaville, alors que ce taux était de 92% en 1992 ; 1104 enfants vivant et travaillant dans la rue. Quant aux orphelins, l'estimation s'élevait à 11% chez les enfants de moins de 15 ans et le nombre d'enfants devenus orphelins du fait du VIH/SIDA depuis le début de la pandémie est à 78.000, tandis que 5.000 enfants de moins de 14 ans vivent avec le SIDA.

Devant cette situation, une étude sur l'enfance vulnérable s'est imposée en 2003 pour une meilleure connaissance des phénomènes observés, en vue d'une intervention appropriée. Celle-ci avait permis d'identifier plusieurs catégories d'enfants vulnérables ainsi que les facteurs de risque et les déterminants sociaux.

Cette communication procède à une analyse du niveau de vulnérabilité de l'enfant au Congo en s'appuyant sur la revue documentaire relative au sujet en objet. Ainsi, dans un premier temps elle indiquera le cadre de protection de l'enfant. Dans un deuxième temps, une

analyse de la situation des enfants au Congo sera faite. Celle-ci mettra en exergue les résultats de l'étude sur l'enfance vulnérable au Congo. Enfin dans le troisième temps quelques perspectives seront dégagées en tenant compte de ce qui a été fait dans ce domaine de protection de l'enfant au Congo.

1- Cadre de protection de l'enfant

Le 20 Novembre 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant. Le sommet mondial des chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'enfance tenue à New York en 1990 a, pour sa part, adopté une déclaration en faveur de la survie, la protection, le développement et la participation de l'enfant. C'est ainsi que le Congo a ratifié la CDE en 1992 et avait pris l'engagement d'appliquer toutes ces dispositions. Pourtant, plus de dix (10) ans après la ratification de la convention, le Congo n'a publié aucun rapport faisant état de son application.

Toutefois, le Gouvernement a adopté le 1^{er} Avril 2005 puis transmis au parlement le projet de loi autorisant l'adhésion au protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant sur l'implication des enfants dans les conflits armés.

A ce jour, les enfants disposent d'institutions spécialisées, de centres d'accueil, d'orphelinats et de possibilités de réadaptation scolaire. Ce cadre institutionnel a été renforcé par les interventions déterminantes des ONG locales et internationales. Malheureusement, les conflits armés ont amplifié le phénomène de marginalisation sociale de plusieurs enfants et partant ont augmenté les difficultés d'une prise en charge véritable. Nonobstant la période marquée par les conflits armés et les tensions sociopolitiques, le Congo a déployé des actions viables en direction des enfants et de ce fait participé à l'application des différentes dispositions de la convention. Ces actions ont été réalisées aussi bien avec un financement propre qu'avec l'aide considérable des agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Parmi ces actions figure *l'enquête sur l'enfance vulnérable en milieu urbain et semi-urbain au Congo* qui avait permis de saisir les conséquences des conflits armés sur les enfants en vue de mieux cibler les actions.

2- Analyse de la situation des enfants au Congo

2.1. Situation globale

La situation des enfants demeure préoccupante. La plupart des enfants ne jouissent pas d'un environnement favorable de survie, au développement, à la protection et à l'expression. Malgré les efforts que le pays déploie dans l'application relative aux droits de l'enfant (CDE) ratifiée en 1992, la situation des enfants est loin d'être satisfaisante avec pour conséquence la dégradation des indicateurs de bien être dans plusieurs domaines.

Sur le plan de la santé, l'enquête démographique et de santé (EDS) 2005 a montré une dégradation générale de la situation des enfants par rapport à 1990. Leur état de santé reste marqué par une morbidité dominée par les maladies infectieuses et parasitaires et la malnutrition. Les taux de mortalité néonatal de 33 (pour mille), infantile 75 (pour mille) et infanto juvénile 117(pour mille) demeurent importants.

Dans le domaine de l'éducation, les indicateurs d'accès, d'équité et de qualité au cycle primaire demeurent préoccupants. En 2005, le taux brut d'admission (TBA) était de 72,8% contre 69% en 2004. Le principe de gratuité de la scolarisation n'est pas garanti. Le taux d'achèvement au primaire est de 60,7% mais le taux de rétention demeure très élevé à 84%. Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 89% en 2004 à 91,4% en 2005, mais ce chiffre inclut les enfants n'appartenant pas à la classe d'âge. Les taux de promotion (69%) et de redoublement (27%) trahissent la faible qualité d'apprentissages. Les filles représentent 48% des effectifs contre 52% pour les garçons, avec un indice de parité filles-garçons de 0,95 (DSRP, 2008).

Dans le domaine de la protection des enfants, on note la persistance des problèmes sociaux émergents et ceux visiblement ignorés ou minorés. Selon l'EDS, 19% des enfants ne sont pas déclarés à l'état civil. Ce phénomène est particulièrement important chez les minorités ethniques (pygmées). Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), l'amélioration de la prise en charge des enfants en difficulté passe par la création de structures publiques et privées de prise en charge des enfants en difficultés.

Notons par ailleurs que les troubles politiques que le Congo a connus depuis l'année 1992 ont fait naître le phénomène de milices privées au service de certains hommes politiques dont les membres ont été recrutés dans la grande majorité parmi les jeunes. C'est ainsi que les enfants de 15 ans ont été enrôlés dans ces milices privées et ont eu à combattre pendant les conflits de 1993 à 2000. Tout ceci a fondamentalement contribué à la vulnérabilité de l'enfant au Congo.

2.2- Enfance vulnérable : Résultats d'enquête

2.2.1- Localisation et Profil des enfants vulnérables

Cette enquête sur l'Enfance vulnérable en milieu urbain et semi-urbain avait pu toucher 2563 enfants, soit : 48,5% à Brazzaville, 26,9% à Pointe Noire, 7,6% à Dolisie, 6,9% à Impfondo, 6,5% à Owando et 3,5% à Nkayi. Ces résultats permettent de constater que les enfants les plus affectés sont concentrés dans les zones urbaines à forte concentration démographique et révèlent que la marginalisation des enfants est un problème plus urbain que rural dans sa manifestation. La cohésion de la famille semble ne plus être très forte.

La majorité d'enfants enquêtés sont de sexe masculin et dans l'ensemble leur proportion s'élève à 55,7%; tandis que les filles représentent 44,3%. C'est autant dire que le phénomène des enfants vulnérables concerne autant les garçons que les filles quelque soit la localité d'enquête.

Par ailleurs, l'âge des enfants vulnérables interrogés varie entre 6 et 18 ans. Ceux qui ont moins de 10 ans ne représentent que 7,3%. Les plus touchés par le phénomène sont ceux dont l'âge est compris entre 13 et 15 ans. Ainsi, les enfants sont affectés en fonction de leur âge, à quelques exceptions près, car plus l'âge augmente plus le nombre d'enfants vulnérables augmente, comme cela peut-être observé dans le tableau ci-après.

	Groupe d'âge								Total	
	6-9 ans		10-12 ans		13-15 ans		16-18 ans			
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Brazzaville	85	6,9	296	23,9	465	37,5	393	31,7	1239	100,0
Pointe-Noire	50	7,3	186	27,2	244	35,7	204	29,8	684	100,0
Dolisie	3	1,5	32	16,3	70	35,7	91	46,4	196	100,0
NKayi	8	8,9	18	20,0	25	27,8	39	43,3	90	100,0
Owando	5							47,9	167	100,0
Impfondo	36							31,2	176	100,0
Total	187	7,3	602	23,6	901	35,3	862	33,8	2552	100,0

Les résultats de l'enquête ont également montré que 3,2% d'enfants n'ont jamais été à l'école quelque soit le sexe. Par contre, il apparaît que la majorité des enfants vulnérables interrogés ont le niveau primaire soit 81,3%. La proportion des garçons est légèrement élevée à celle des filles (84,2% contre 77,7%). Cependant, au niveau du collège, c'est plutôt la proportion des filles qui est légèrement élevée (17,8% chez les filles contre 11,8% chez les garçons). Au niveau du lycée, il n'existe presque pas de différence. Au regard de ces données, il convient de retenir que la majorité des enfants vulnérables ont été scolarisés.

2.2.2- Déterminants de la vulnérabilité des enfants

L'enquête a montré que le phénomène de déscolarisation des enfants a été observé dans des proportions importantes depuis 5 ans. 91,3% d'enfants inclus dans cette période correspondant aux années de 1997-1998 à 2001-2002, relatives aux conflits armés. Autrement dit ces abandons sont survenus dans la période où le pays a connu des conflits armés qui ont entraîné des destructions des infrastructures scolaires et l'arrêt de la scolarisation dans les zones de combat. Les durées d'abandons scolaires chez les enfants enquêtés sont consignées dans le tableau ci-dessous.

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	total
Effectif	175	204	197	210	159	27	19	1,3	28	2	1	1035
%	16,9	19,7	19,0	20,3	15,4	2,6	1,8	1,3	2,7	0,2	0,1	100

Cependant, les raisons de la déscolarisation ne sont pas toujours conjoncturelles ou structurelles, mais découlent parfois des éléments de la culture traditionnelle de certaines communautés ou encore de la survie des parents. Notons que du fait des conflits armés sans doute, une frange des enfants enquêtés (5,7%) ignorent la survie du père ou de la mère. Ils représentent 38,7% des enfants ayant leurs deux parents biologiques en vie. Par contre, l'enquête révèle que 17% des enfants interrogés n'avaient plus de père ni de mère (tableau ci-après).

Survie des parents	Garçons		Filles		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	effectif	%
Père et mère en vie	574	40,2	419	36,9	993	38,7
Père en vie, mère décédée	168	11,8	133	11,7	301	11,7
Père en vie, mère ne sait pas	2	0,1	6	0,5	8	0,3
Père décédé, mère en vie	320	22,4	279	24,6	599	23,4
Père et mère décédés	231	16,2	204	18,0	435	17,0
Père décédé, mère ne sait pas	5	0,4	9	0,8	14	0,5
Père ne sait pas, mère en vie	21	1,5	12	1,1	33	1,3
Père ne sait pas, mère décédée	14	1,0	21	1,9	35	1,4
Père ne sait pas, mère ne sait pas	93	6,5	52	4,6	145	5,7
Total	1428	100,0	1135	100,0	2563	100,0

Si la principale cause de décès demeure les conflits armés, il faut ajouter que la cohabitation avec les parents constitue une des causes de la vulnérabilité des enfants. D'ailleurs, lorsque le père et la mère sont en vie, 54,3% d'enfants vivent avec leurs parents biologiques, 8,5% vivent uniquement avec leur père et 11,4% avec leur mère, et 18,1% sont auprès de leurs tuteurs. Mais, pour la plupart d'entre eux, quand le père et la mère sont décédés, 86,4% d'enfants sont placés auprès de leurs tuteurs, 4,8% sont dans un centre d'accueil, 1,8 vivent à l'orphelinat et 6,9% vivent dans la rue. La cohabitation est plus difficile surtout lorsque le tuteur n'exerce pas d'activité. Dans l'ensemble, les enfants enquêtés vivent auprès d'un nombre important qui n'exercent aucune activité. En effet, les mères qui ne travaillent pas représentent 61,4%, et ces proportions sont de l'ordre de 50,4% chez les tuteurs et 40,6% chez les pères.

Ces résultats montrent que le décès des parents, ainsi que l'ignorance de la survie des parents placent les enfants dans des situations de précarité sociale extrême.

Parmi les problèmes à l'origine de la vulnérabilité des enfants on peut noter l'accès aux services sociaux de base. C'est le problème le plus rencontré par la majorité d'enfants vulnérables. Dans leur milieu, 64,9% d'enfants reconnaissent leur difficulté d'accéder à l'éducation, 64% ont des difficultés d'accéder à la nourriture et 60,5% aux soins de santé. Les difficultés d'ordre social rencontrées concernent, pour 39,5% d'entre eux, la perte précoce des parents et pour 38,6% les problèmes liés aux carences socio-affectives.

Dans des proportions de 26,5% et 20,8% d'enfants déclarent être confrontés respectivement aux problèmes relatifs à l'exercice du travail précoce et aux fugues ayant abouti à vivre dans la rue. Par contre, 17,9% d'enfants souffrent de traumatisme psychologique du fait des conflits armés et 15,3% d'enfants qui citent comme problème, les grossesses précoces aboutissant à des maternités précoces qui les empêchent de poursuivre leur scolarité. Aussi, 18,8% d'enfants ne disposent pas de pièce d'état civil, ce qui constitue un frein à leur scolarisation, car cette pièce est indispensable pour toute inscription à l'école et à toute formalité administrative. Les causes de l'absence de pièce d'état civil les plus citées sont : déplacement forcé des parents relatif aux conflits armés (26,2%) ; le coût élevé de l'enregistrement à l'état civil (26,0%) ; le refus de paternité (22,5%) et la négligence des parents (11,9%). Dans tous les cas l'ensemble des problèmes rencontrés et cités par les enfants enquêtés son consignés dans le tableau ci-dessous.

Nature des problèmes	effectif	%
Absence de pièces d'état civil	404	15,8
Père inconnu	178	6,9
Carence socio-affective	990	38,6
Travail précoce	680	26,5
Vit dans la rue	534	20,8
Perte Précoce des parents	1012	39,5
Grossesse précoce non désiré	391	15,3
Contact avec la drogue, la cigarette ou l'alcool	264	10,3
Détention, incarcération	136	5,3
Traumatisme psychologique du fait des conflits armés	458	17,9
Faible autonomie fonctionnelle	195	7,6
Discrimination et stigmatisation	221	8,6
Difficultés d'accès aux soins de santé	1551	60,5
Difficultés d'accès à l'éducation	1663	64,9
Difficultés d'accès à la nourriture	1640	64,0
Maltraitance	389	15,2
Autres problèmes	47	

Au regard des résultats issus de l'enquête sur l'enfance vulnérable au Congo des tentatives de réponses sur la vulnérabilité des enfants devraient être apportées. Cela

peut être apprécié dans le cadre global de l'application de la convention sur les Droits de l'enfant au Congo.

3- Application de la convention relative aux droits des enfants et Perspectives

L'observation de l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant fait ressortir que la plupart des textes régissant l'enfance au Congo intègrent les préoccupations de ladite convention. Cependant, quelques dispositions de la convention notamment les articles 10 relatif à la réunification familiale, 34 sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles et 38 sur l'implication des enfants dans les conflits armés ne sont pas en harmonie avec l'ordonnancement juridique interne (*Rapport sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant en République du Congo, Décembre 2004*).

Les mesures prises se résument à la création, à l'organisation des structures susceptibles de mener des activités tendant vers l'application de la convention.

Au Congo, la protection des droits de l'homme dans lesquels s'inscrivent les droits des enfants, et les traités dont le pays est signataire, protègent l'enfant. Le droit traditionnel et le droit moderne régissent la vie sociale de l'enfant congolais et lui reconnaissent le droit à la vie, à la survie et au développement. En dépit des dispositions légales en matière d'administration et de justice pour mineurs, l'on constate quelques entraves à la bonne application des procédures judiciaires ; les conditions de garde à vue et de détention ne sont pas adéquates.

D'après le rapport de l'Unicef sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant en République du Congo, le Gouvernement s'emploie à apporter des solutions progressives en élevant les questions relatives à l'enfance au rang de priorités nationales. Ainsi :

- Le Congo s'est doté avec le concours de l'Unicef d'un programme stratégique matérialisé par un Plan Cadre des opérations 2004-2008 visant l'amélioration de la situation de enfants ;
- Les enfants disposent désormais d'un cadre d'expression (Parlement des Enfants du Congo) qui va s'affirmer au fil des années comme un interlocuteur pour toutes les questions les concernant.

Pour relever les défis sur l'application pleine et entière de la convention relative aux Droits de l'enfant, le Congo se propose de :

- Adopter un Code de protection de l'enfant ;
- Poursuivre l'effort de vulgarisation et de diffusion de la convention relative aux droits de l'enfant ;

- Harmoniser les textes juridiques nationaux aux dispositions de la convention relative aux Droits de l'enfant (articles 10, 34, 38 de la CDE) ;
- Reforme la loi n 60-18 du 16 janvier 1960 tendant à protéger la mortalité de la jeunesse en incluant les vidéos clubs et l'internet ;
- Reforme le code de la famille, le code de procédure pénale et le code pénal.

Conclusion

Il se dégage de cette analyse documentaire, que les conséquences engendrées par les différents conflits armés que le Congo a connus restent sans mesure au regard des données issues de l'Enquête sur l'enfance vulnérable réalisée avec l'appui de l'Unicef en 2003. Après avoir caractérisé les différents déterminants sociaux, la quête d'une protection sociale était apparue comme une urgence pour améliorer les conditions de vie des enfants vulnérables identifiés dans les familles, les structures d'accueil et dans les rues. De par leur vulnérabilité familiale et sociale, ces enfants (si le nombre n'a pas baissé) constituent un risque, pour eux-mêmes et à la société s'ils ne bénéficient véritablement d'une prise en charge efficace. Bien sûr que l'immensité de la tâche nécessite une collaboration, une complémentarité, une coopération, un partenariat et une coordination des moyens avec le gouvernement, les agences internationales et d'autres institutions, ainsi que les ONG travaillant dans ce domaine.

Mais, Il convient de dire que le phénomène des enfants touchés par les conflits armés est encore récent au Congo. Il n'existe pas encore des mesures législatives spécifiques en la matière. Seules quelques mesures administratives de remise en ordre ont déjà été prises par le Gouvernement. Parmi celles-ci on peut citer : la dissolution de toutes les milices privées, le désarmement de leurs membres, la réorganisation des forces armées Congolaises. Un haut Commissariat a été créé pour assurer la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des ex-combattants.

Quelques actions avec les autres partenaires sont initiées, mais beaucoup reste à faire dans ce domaine de protection de l'enfant au Congo où nombreux de ses droits restent ignorés tant par le public que par certains décideurs politiques.

Bibliographie

- 1- Enquête sur l'enfance vulnérable en milieu urbain et semi-urbain au Congo, Septembre 2003, Ministère des affaires sociales ;
- 2- Rapport sur l'application de la convention relative aux droits de l'Enfant en République du Congo, 2008 Unicef Congo ;
- 3- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, 2008.